

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

dans les écoles publiques

Rentrée septembre 2024



Mon enfant est-il concerné ?

- Entrée en maternelle
(enfants nés jusqu'au 31 décembre 2021)

*école obligatoire à partir de 3 ans

LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Enfants arrivant sur la commune

1

PRE-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Du 12 mars au 19 avril 2024

A apporter pendant les permanences ou à envoyer par mail à periscolaire@ville-templeuve.fr

- ★ feuille d'inscription signée des 2 parents
(téléchargeable sur le site, *vie pratique - école*)
- ★ justificatif de domicile de - de 3 mois
- ★ livret de famille (parents & enfants)
- ★ vaccins de l'enfant à jour

2

INSCRIPTION A L'ECOLE

Après avoir reçu la pré-inscription par mail avec les coordonnées de la directrice, vous la rencontrerez pour procéder à l'inscription définitive.

A apporter lors de votre entretien

- ★ Fiche de pré-inscription
- ★ Carnet de santé
- ★ Fiche de renseignements (fournie par la directrice)
- ★ certificat de radiation (*si changement d'école*)
- ★ Livret de famille

Horaires des permanences

	 Jules Verne Accès par la rue Victor Olivier (entre les 2 grilles de l'école)	 Marie Navart Accès du côté de la grille maternelle (porte grise)
Lundi	7h45 - 8h45	16h30 - 18h30
Mardi	7h45 - 8h45	16h30 - 18h30
Jeudi	16h30 - 18h30	7h45 - 8h45
Vendredi	16h30 - 18h30	7h45 - 8h45

Contact

Me SUCCO Alexandra
07.85.03.34.66
periscolaire@ville-templeuve.fr

Templeuve
en-Pévèle
L'âme d'un village, les atouts d'une ville.